

A (over)!

**RAPPORT DE CONTRÔLE**



Rapport provisoire définitif (en cas de provisoire, le définitif suivra)

\* barrer ce qui n'est pas d'application

<b>GENERALITES</b>	
Type d'installation : <u>Electrique - Photovoltaïque</u>	Date du contrôle : <u>22/05/2012</u>
Base de contrôle * : <u>procédure interne QPRO / ELE / 001</u> <u>RGIE / Arr. 270 / 86</u>	autre: <u>Synergrid C10/11</u>
Genre de contrôle * : <u>(re)mise en service - conformité</u>	
Contenu du contrôle * : <u>visuel - essai - mesure - résultat</u> : <u>Conforme</u>	
Commentant : <u>GREENSUN</u>	Adresse : <u>chaussée de Kubize 117 1440 wauthelaux</u>
Installateur : <u>idem</u>	Propriété de : <u>[redacted]</u>
Représentant :	Inspecteur : <u>Schaal</u>
Lieu de contrôle : <u>chaussée verte 50 4367 CRISNEE</u>	
<b>DESCRIPTION DE L'INSTALLATION</b>	
<u>Panneaux photovoltaïque</u> :	Marque : <u>Kingli</u> Type : <u>Jolan 230 Poly</u>
Pmax : <u>230 w c</u>	Nombre : <u>20</u> P total max : <u>4600</u>
Nombre de string : <u>1</u>	Isc : <u>8.40</u>
Uoc : <u>29,50</u>	+ coefficient Uoc : <u>33,32</u> Uoc total : <u>666,40</u>
<u>Onduleur</u> :	Marque : <u>FRONIUS</u> Type : <u>IGTL 5,0</u> N° série : <u>21255951</u>
P max : <u>5000w</u>	I ac : <u>21,7 A</u> Uac : <u>1</u> 50 Hz Udc max : <u>700 V</u>
Pilotage : en ordre/ <del>pas en ordre</del>	Valeur de terre : <u>21,3</u> Ohm
CE : <del>oui/non</del>	Valeur d'isolement : <u>183</u> MOhm
Montage et branchement des appareils et câblage : en ordre/ <del>pas en ordre</del>	
Schémas : <u>présent</u>	Tension de réseau : <u>3 x 400 + N</u>
Compteur vert n° : <u>KL23207200M</u> Index : <u>2044,6</u>	
Compteur GRD n° : <u>65686900</u>	Index <u>ren</u> : <u>11</u> <u>16003,6</u> kWh
	Index <u>max</u> : <u>1</u> <u>31613,0</u> kWh
Pas contrôlé : <u>Installation existante</u> Annexe(s) : .....	
<b>CONSTATATIONS</b> NOTE (N) REMARQUE (R) INFRACTION (I)	
N	<u>Conforme à la norme Synergrid C10/11</u>
<b>CONCLUSION</b> CODE INTERNE DE CONCLUSION (BC)	
<input checked="" type="checkbox"/> L'installation - est - <del>pas</del> conforme aux prescriptions mentionnées ci-dessus * <input checked="" type="checkbox"/> L'installation - <del>peut être</del> - mise en service - utilisé * <input type="checkbox"/> Il faut remédier dans le plus bref délai au(x) constatation(s) (O/I) <input type="checkbox"/> Un contrôle complémentaire après adaptation est nécessaire <input type="checkbox"/> Date prochaine contrôle : ..... / ..... / ..... <input type="checkbox"/> Autre : BC .....	
le commettant signature représentant	pour le directeur signature inspecteur

**SCHAAL Christophe**  
GSM: 0493246143  
christophe.schaal@ocb.be

**Schémas Unifilaire Installation Photovoltaïque**

Installation / Propriétaire

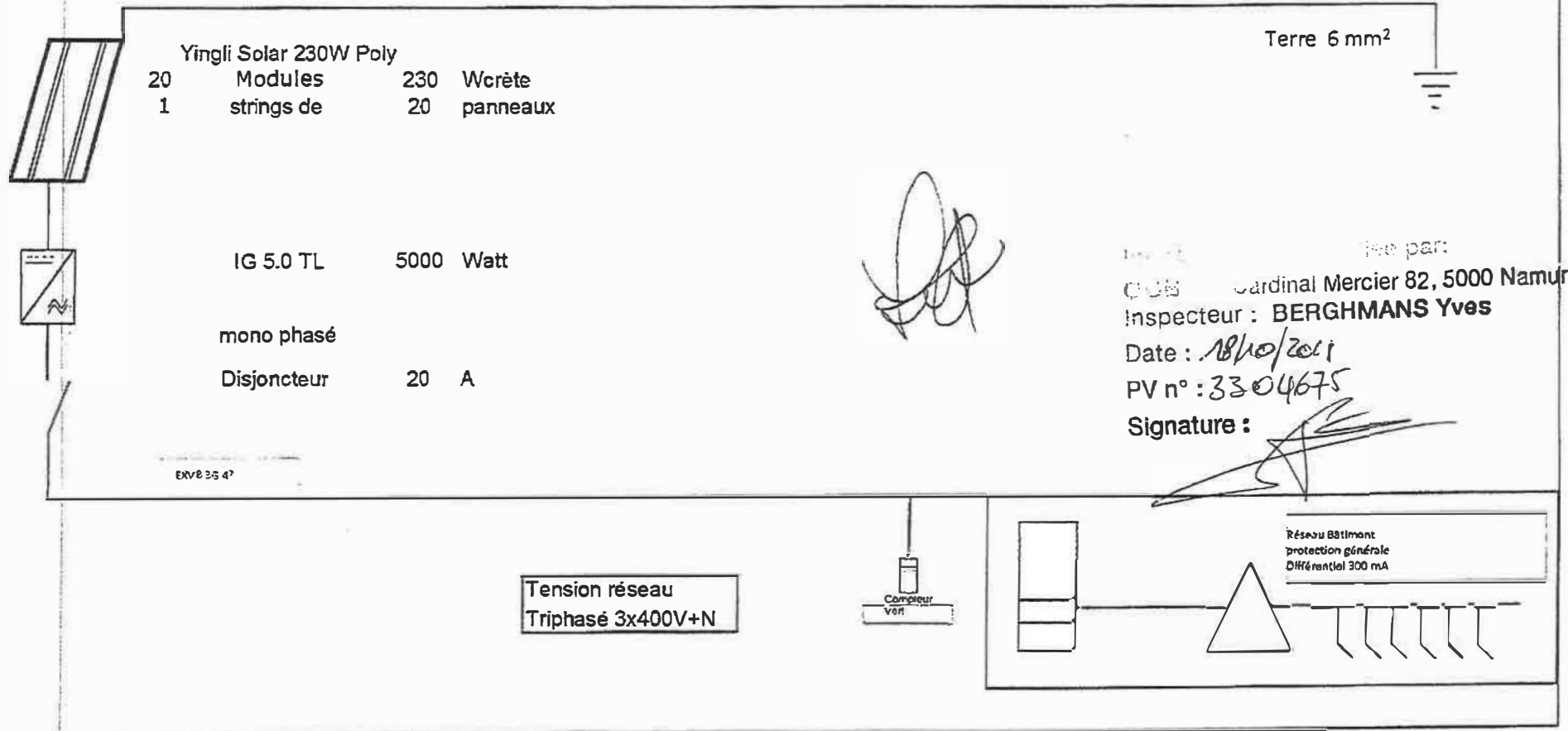
50 Chaussée Verte  
4367 Crisnée  
date installation 28/09/2011

Réalisation et raccordement

Sunrise Technics  
Rue du Hameau de Crenwick, 14  
4257 Berloz (Crenwick)  
Lionel Neels

Puissance PV: 4600 WCrête

mise a la terre



Annex 2

### Schémas d'Implantation d'Installation Photovoltaïque

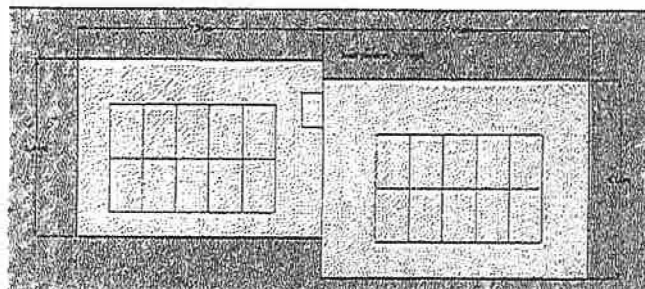
#### Installation / Propriétaire

██████████  
50 Chaussée Verte  
4367 Crisnée  
date installation 28/09/2011

#### Réalisation et raccordement

Sunrise Technics  
Rue du Hameau de Crenwick, 14  
4257 Berloz (Crenwick)  
Lionel Neels

Yingli Solar 230W Poly  
4600 WCrète



Orientation Sud 45°

#### Signature Responsable:



Yingli Solar 230W Poly



IG 5.0 TL  
5000W

20 A

Installation  
Electrique  
résidentielle  
GRD

Installation est contrôlée par:  
OCB, Av. Cardinal Mercier 82, 5000 Namur  
Inspecteur : BERGHMANS Yves  
Date : 18/10/2011  
PV n° : 3304675  
Signature :

garage

Answer 3

**Facture N°** 2011-0483  
**Date :** 5/10/2011  
**Ref client:** 20110608MTO02  
**Ref Int.:** 813

Adresse de facturation et de réalisation des travaux:

██████████  
**50 Chaussée Verte**  
**4367 Crisnée**

Nombre de panneaux photovoltaïques	Yingli Solar 230W Poly	20	unités
Puissance du panneau		230	Wp
Onduleur(s)		1	unités
	Fronius IG 5.0 TL		
	-		
	-		

Puissance Installation	4.600,00	Wp
Prix/Wp HTVA	2,94	EUR
Total HTVA	13.524,00	EUR
Supplément(s)	0,00	EUR
Total HTVA	13.524,00	EUR

TVA	6%	811,44	EUR
-----	----	--------	-----

Total Installation TVAC :	14.335,44	EUR
---------------------------	-----------	-----

<b>Facture finale ce jour n°</b>	<b>2011-0483</b>	<b>14.335,44</b>	<b>EUR</b>
----------------------------------	------------------	------------------	------------

**Relevé de compte**

Facture finale n°	2011-0483	14.335,44	EUR
Total Installation TVAC		14.335,44	EUR
Montant déjà payé comme acompte en date 5/07/2011		5.017,40	EUR
<b>Montant à régler TVAC :</b>		<b>9.318,04</b>	<b>EUR</b>

A régler sur le compte ING 063 0070330 09

*facture acceptée*  
GreenSun S.A. NV  
Chaussée de Tubize 117  
1440 Wauthier-Braine  
TVA/BTW 0897 500 022  
Tél. 02/387.14.10

Attestation en application de l'arrêté royal du 21 juin 2010, fixant les conditions auxquelles doivent satisfaire les travaux réalisés en vue d'économiser l'énergie, pour entrer en ligne de compte pour la bonification d'intérêt pour les contribuables destinés à financer ces dépenses, concernant les travaux exécutés visés à l'article 145/24, §1er, du code des impôts sur le revenu de l'année 1992, tel qu'il est applicable pour l'exercice d'imposition 2010,

Je soussigné Gaëtan Van der Kindere, gérant de GreenSun S.A., atteste que:

- a) les caractéristiques des modules de type "modèles cristallins" répondent à la norme IEC 61215 dont un rendement minimal de 12% est exigé; les caractéristiques des modules de type "modèles fins" répondent à la norme IEC 61646 dont un rendement minimal de 7% est exigé;
- b) ce système photovoltaïque est relié au réseau. Le rendement minimal pour les transformateurs est supérieur à 91%;
- c) les capteurs sont fixes. L'orientation des capteurs se fait entre l'Est et l'Ouest en passant par le sud et l'inclinaison des capteurs se fait entre 0° et 90° par rapport à l'horizontale pour les capteurs fixes.



GreenSun Gérant

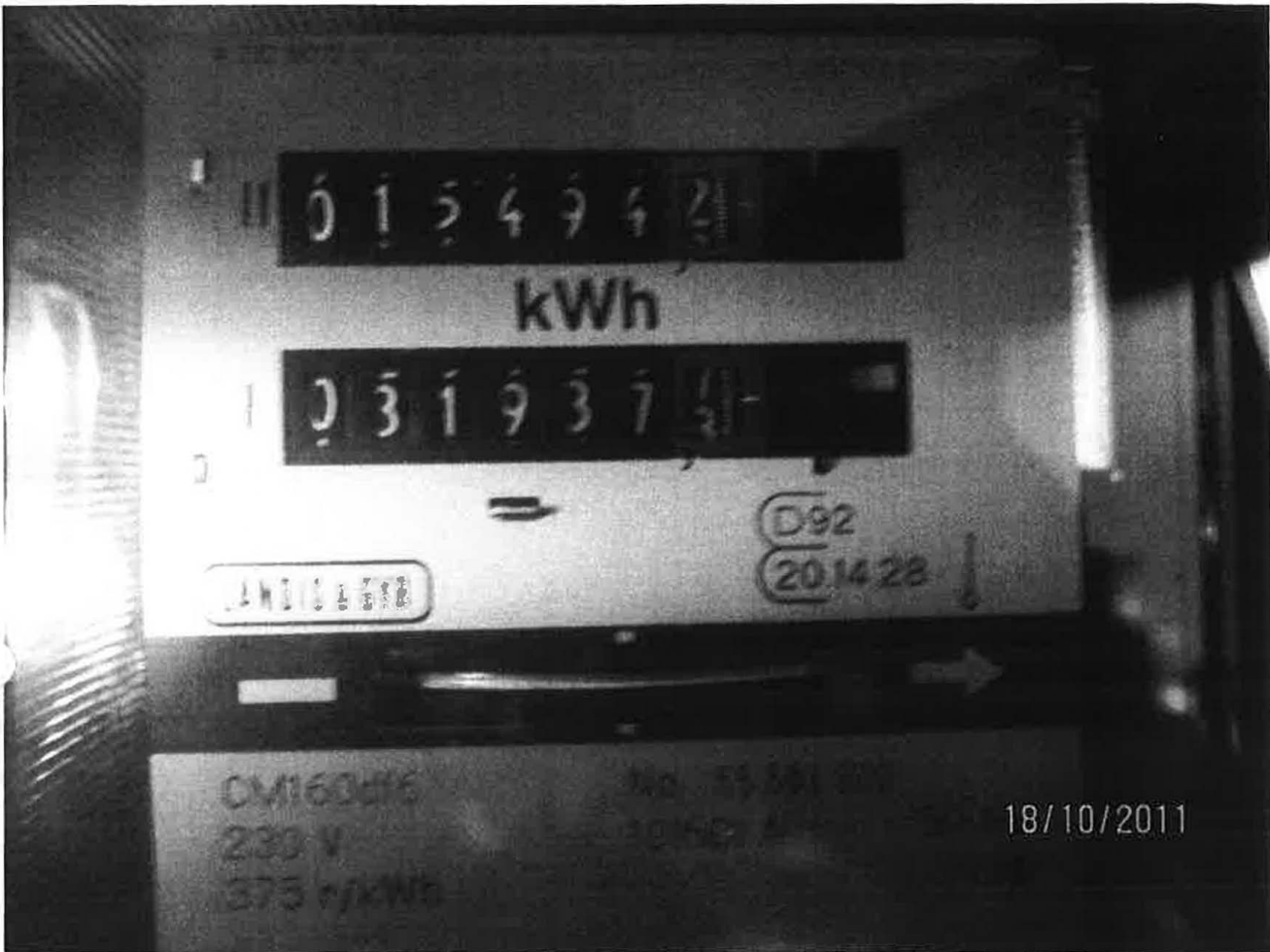
Nous rappelons que le contribuable qui sollicite le bénéfice des dispositions de l'article 145/24 du CIR/1992 doit joindre à sa déclaration aux impôts sur les revenus de la période imposable concerné, l'original, ou une photocopie certifiée conforme par lui des documents suivants:

- => les factures relatives aux prestations qui sont à l'origine des dépenses visées à l'article 145/24, alinéa 1er;
- => La preuve de paiement des sommes figurant sur ces factures

Photos de Mr. Snyders datées du 18-10-2011 : panneaux et onduleur.




Photos de Mr. Snyders datées du 18-10-2011 : compteur électronique et compteur vert.



**Votre correspondant :**

AJ   
Rue Louvrex, 95  
B-4000 Liège  
T. +32 (0)4 220 12 11  
F. +32 (0)4 220 10 57  
[autoproducteurs@resa.be](mailto:autoproducteurs@resa.be)

  
Chaussée Verte, 50  
4367 CRISNEE

**Objet :**  
**Votre système de production décentralisée**  
**Accord de raccordement**  
**Panne et remplacement onduleur(s)**

**Date :**  
23 octobre 2014

**Référence :**  
H/GU/ N 09167

Monsieur,

Par la présente et sur base des éléments communiqués par vos soins, nous marquons notre accord pour le raccordement du système de production décentralisé décrit ci-dessous, à notre réseau de distribution.

Nous reprenons ci-dessous la description technico-administrative succincte de l'installation ainsi que son mode de raccordement au réseau.

Cette installation étant reprise comme unité de production « verte » d'une puissance inférieure ou égale à 10 kVA, l'utilisateur bénéficiera d'une compensation entre les prélèvements et les injections au réseau.

En cas de modification ultérieure des caractéristiques de l'installation de production ou d'augmentation de la puissance d'injection, l'utilisateur ou son mandataire doit nous en avertir spontanément.

<b>Gestionnaire administratif du dossier (mandat)</b>	
L'utilisateur	
<b>Description de l'installation et de son mode de raccordement</b>	
Nom de l'utilisateur (U.R.D.)	██████████
Adresse de l'installation	Chaussée Verte, 50 4367 CRISNEE
EAN Prélèvement	541456700000114723
EAN Injection	Non demandé
Propriétaire de l'installation (si ≠ de l'U.R.D.)	
Réseau local	BT 3N400 V
Raccordement installation globale	BT 1N400 V
Raccordement installation de production	Monophasé
Type de production	Panneaux photovoltaïques
<u>Ancienne installation :</u>	
Puissance crête des panneaux photovoltaïques	4600 W
Puissance maximum injectée	5000 W
Equipement de connexion	FRONIUS IG TL 5.0
<u>Modification :</u>	Remplacement de l'onduleur Fronius IG TL 5.0 par un onduleur Fronius IG TL 5.0
<u>Nouvelle installation :</u>	
Puissance crête des panneaux photovoltaïques	4600 W
Puissance maximum injectée	5000 W
Equipement de connexion	FRONIUS IG TL 5.0
Index « heure pleine » ou « monohoraire »	027355.8
Index « heure creuse »	015654.8

Nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Michel PAQUE,**  
**Head of Connections,**

Pour le directeur du Département AM&I.

